

**ASSOCIATIONS AGRÉÉES SÉCURITÉ CIVILE  
de TYPE D (dispositif prévisionnel de secours)  
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

MAJ 18/04/2024

→ [ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE 68](#)

*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))*

Président de l'ADPC68 : M. Michel SPENLE (port: 06.81.85.69.84)  
courriel : [presidence@protectioncivile68.fr](mailto:presidence@protectioncivile68.fr)  
57 rue de la Pierre bleue  
68440 DIETWILLER

→ [CROIX ROUGE FRANÇAISE](#)

*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))*

Présidente de la délégation territoriale: Mme Hélène HITTER (( : 03.89.36.81.36 /fax : 03 89 56 25 80)  
courriel : [dt68@croix-rouge.fr](mailto:dt68@croix-rouge.fr)  
1 Parc d'Activités de l'III  
68890 RÉGUISHEIM

→ [CROIX BLANCHE DU HAUT-RHIN](#)

*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))*

Président: M. Olivier KESSLER (06.03.36.69.50)  
courriel : [kessler.olivier@yahoo.fr](mailto:kessler.olivier@yahoo.fr)  
Comité départemental du Haut-Rhin  
218 rue des Prés  
67390 OHNENHEIM

→ [FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME](#)

*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE), D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques, D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques)*

Président du comité départemental du Haut-Rhin : M. William PELLICIA (port : 06.10.11.26.64)  
courriel : [pellicia.william@neuf.fr](mailto:pellicia.william@neuf.fr)  
Maison des Associations  
6 route d'Ingersheim  
68000 COLMAR

→ [CENTRE FRANÇAIS DE SECOURISME DU HAUT-RHIN](#)

*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE))*

Président : M. Etienne THIRION (port : 06.45.44.45.50)  
courriel : [etienne.thirion@cfs68.org](mailto:etienne.thirion@cfs68.org)  
16 rue de France  
68390 BALDERSHEIM

→ [CENTRE DE FESSENHEIM – SECOURS ET SAUVETAGE \(CFSS\)](#)

*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE), D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques, D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques)*

Président : M. Clément MARQUET (port : 06.21.36.03.15 )  
courriel : contact@cfss-fessenheim.fr  
69a rue de la Libération  
68740 FESSENHEIM

→ [UNITE DE DEVELOPPEMENT DES PREMIERS SECOURS \(UDPS68\)](#)

*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)*

Présidente : Mme Sandrine FERBER (( : 06.76.05.11.86)  
courriel : sandrine.ferber@gmail.com  
57 rue de la Croix Blanche  
68000 COLMAR

→ [UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN \(UDSP68\)](#)

*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)*

Président : M. Fabrice ZIEGLER  
secrétariat : 03.89.43.20.27  
courriel : udsphr@wanadoo.fr / UDSP68.DPS@orange.fr  
4 boulevard de la Marseillaise  
68100 MULHOUSE

→ [UNITÉ DÉPARTEMENTALE D'INTERVENTION DE L'ORDRE DE MALTE DU HAUT-RHIN \(UDIOM68\)](#)  
*(agrément de type D-Point d'alerte et de premiers secours (PAPS), D-Dispositif prévisionnel de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)*

Délégué départemental : M. Serge GAUSSIN  
contact : Mme Bénédicte MARTIN (port : 06.33.98.82.20)  
courriel : UDIOM68@ordredemaltefrance.org / b.martin-U68@ordredemaltefrance.org  
10 rue Magenta  
68100 MULHOUSE

Agrément de sécurité civile :

**de type D:** dispositifs prévisionnels de secours

- point d'alerte et de premiers secours (PAPS)
- dispositif prévisionnel de secours de petite à grande envergure (DPS-PE à GE)
- pour les activités à risque de noyade:
  - pour un PAPS: D-PAPS-sécurité de la pratique des activités aquatiques
  - pour un DPS: D-DPS-PE à GE-sécurité de la pratique des activités aquatiques

**Références réglementaires:**

- code des relations entre l'administration et le public, notamment son article L242-1
- code de la sécurité intérieure, livre VII
- décret n°2017-250 du 27 février 2017 relatif à la procédure d'agrément de sécurité civile
- arrêté du 7 novembre 2006 fixant le référentiel national relatif aux dispositifs prévisionnels de secours
- arrêté du 27 février 2017 relatif à l'agrément des associations de sécurité civile pour les dispositifs prévisionnels de secours, dénommé agrément „D“